

DOSSIER

CDAS PARIS DU 12/03/2024

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE L'ACTION
SOCIALE DE PARIS**

Le CDAS de PARIS s'est tenu le mardi 12 mars 2024 sous la présidence par intérim de Mme AUGSTIN-LOISONS, de la DGDDI.

Une motion intersyndicale regroupant Solidaires, la CGT, FO et la CFTC est présentée à cette occasion, qui dénonce le risque de régionalisation des crédits d'action locale au détriment de l'actuelle départementalisation. En effet, la tendance actuelle de l'administration va vers un regroupement à bas bruit de la compétence des CDAS départementaux vers le niveau régional sur l'ensemble du territoire français. Cela va créer une distance entre les bénéficiaires des actions locales et l'instance qui les décide et les gère. Pour le département de Paris, cette orientation nouvelle est d'autant plus gênante que les situations rencontrées entre les départements périphériques franciliens et la ville de Paris ne sont pas comparables en termes d'attentes et de besoins des agents.

Vous trouverez en fin de compte-rendu le texte intégral de la motion intersyndicale (*).

- Lors de ce CDAS, ont longuement été évoquées les conditions de restauration collective dans les restaurants AGRAF pour cet été avec l'impact des Jeux Olympiques de Paris. Une liste des restaurants ouverts en juillet et août a été communiquée à la DRFIP Paris, qui normalement l'a retransmise à l'ensemble des personnels.

- En parallèle est brièvement évoqué le sujet du télétravail pendant la période des JO à Paris, mais cela ne constitue pas l'objet premier du CDAS.

- Un point est fait sur les résidences EPAF.

La nouvelle déléguée départementale du CDAS Paris, Mme CODUYS, nous informe que les résidences de Saint-Raphael (Côte d'Azur), Bénodet, Bréhat (Bretagne), Piana (Corse) ont été vendues aux communes ou communautés de communes en 2023.

En 2024 / 2025, sont prévues les ventes des Saintes-Maries de la Mer, Targassonne, Embrun, Anglet, Châtel, Méribel, Vallon-Ballan-Miré et Ploubazlanec.

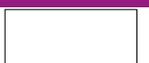
Sur cet aspect de la gestion, la CFTC regrette profondément la politique de montée en gamme des résidences, qui a conduit à la vente de tant de centres. Le côté familial et bon enfant tend à s'effacer, naturellement les tarifs augmentent, cela n'était vraiment pas nécessaire.

- Concernant le bilan des actions menées en 2023, le budget alloué a été tenu, bien géré et correctement réparti.

- Les propositions d'actions 2024 préparées lors du dernier groupe de travail sont adoptées.

La CFTC intervient enfin sur un point particulier. Il s'agit des agents retraités, et ce par rapport au tarif des restaurants AGRAF. Ces agents acquittaient un tarif conformément à leur indice tant qu'ils étaient actifs. Lorsqu'ils deviennent retraités, ils sont soumis à un barème uniforme de l'ordre de 5 € quel que soit leur ancien grade. Il y a là une injustice, il faudrait que le barème servant de référence devienne le titre de pension.

Le prochain CDAS aura lieu en juin 2024.



*** Motion déposée par l'intersyndicale Solidaires, CGT, CFTC, FO lors du CDAS Paris du 12 mars 2024**

« L'action sociale a pour objet de répondre à tous les besoins sociaux des agents actifs et retraités dans les domaines du logement, de la restauration, des gardes d'enfants, des vacances, des loisirs, de la culture. Elle doit aussi leur apporter une aide morale et financière et des secours quand ils sont dans le besoin. Pour cela, l'action sociale a besoin de moyens humains et financiers afin de mettre en œuvre et assurer des prestations de qualité pour l'ensemble des personnels. Pour y parvenir, il est nécessaire que l'action sociale conserve un réseau départemental de délégations, au plus près des agents ainsi qu'une autonomie totale sur l'utilisation de son CAL.

Tandis que les fédérations des finances, qui représentent les personnels du ministère, portent la nécessaire prise en compte de leurs besoins et des améliorations du réseau de l'action sociale, le ministère, lui, mène une politique qui s'attaque à l'action sociale dans une logique purement budgétaire, au détriment des personnels, l'ajout d'un échelon régional au pouvoir renforcé dans l'organisation de l'action sociale ministérielle est un signe supplémentaire du passage à un fonctionnement purement régional.

Nous, fédérations signataires, rappelons notre attachement au maillage territorial de l'action ministérielle et à un réseau de proximité, et refusons tout projet qui vise à y mettre fin. Pour les fédérations représentées dans cette motion, il est exclu d'ôter toute initiative aux CDAS. Il est essentiel que le dialogue soit permanent entre les membres des CDAS et les délégués concernant l'utilisation des crédits locaux, mais aussi sur tous les autres sujets relevant de l'action sociale, comme le logement, l'aide à la parentalité, etc.

Les crédits d'action sociale sont délégués aux CDAS chaque année et leur utilisation est de la seule compétence des CDAS. Les CDAS délivrent donc des prestations au niveau départemental qui peuvent être très différentes d'un département à l'autre, ce qui semble gêner le Secrétariat Général qui aimerait une uniformisation sous prétexte de meilleure négociation tarifaire. Le projet de régionalisation de l'arbre de Noël 2025, pour lequel nous sommes conviés à un groupe de travail le 18 mars, conduit à une réflexion sur l'indépendance des budgets alloués aux CDAS.

En effet, au-delà des questionnements de localisation ou du type d'activité, quelles seront les conséquences de ce projet sur le montant du CAL ? Parlerons-nous alors d'un CAL régional ?

Les fédérations Solidaires, CGT, FO et CFTC Finances, signataires de cette motion, tiennent à exprimer de très fortes craintes quant à la remise en cause de l'indépendance des CDAS concernant la maîtrise de leur CAL.

Cette mutualisation, sous couvert d'une avancée au bénéfice des agents avec la promesse de meilleures prestations, ne serait-elle pas plutôt un prétexte qui permettrait à l'administration de réduire les coûts et à terme, une baisse des dotations allouées ? Nous pensons que ce serait plutôt une aubaine pour l'administration de réduire les coûts et à terme la baisse des dotations allouées et une action toujours moins accessible au plus grand nombre.

En clair, nous dirigeons-nous tout droit vers une régionalisation des crédits et la fin de la départementalisation ? Danger que toutes les fédérations ont déjà pointé en CNAS, cette motion se faisant donc l'écho de ce qui a été dit en CNAS. »

